



Initiateur : Ministère de la culture et de la communication

Années de labellisation :

- Vendôme : 1986
- Blois : 2010
- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 2014.

Principe : assurer, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en oeuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire".

Objectifs :

- sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité,
- initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme,
- présenter la ville ou le pays dans un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).